



Expulser son ex conjoint légalement

Par **rick**, le **10/11/2007** à **09:45**

Bonjour,

Il y a un peu plus d'un an, ma copine et moi avons décidé d'habiter ensemble dans l'appartement dont j'étais le seul locataire.

Comme ça ne se passait pas bien, nous avons décidé en août de mettre un terme à notre relation et, comme rien ne bougeait et que notre situation se dégradait, j'ai demandé à mon amie de quitter mon appartement au 1er décembre. Elle ne veut pas partir et compte rester jusqu'à trouver une meilleure opportunité ailleurs.

Que puis-je faire pour lui imposer une date de départ sachant que je suis le seul locataire déclaré, qu'elle n'a jamais payé pour la location et qu'elle possède dans l'appartement d'une ligne téléphonique à son nom ?

Merci pour votre aide et vos conseils

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007** à **11:19**

Bonjour.

La meilleure chose à faire est de changer la serrure et de mettre ses affaires sur la paillason...

parce que sinon, il vous faut engager une procédure d'expulsion devant le tribunal de grande instance (je crois..), c'est long, difficile et avec la trêve hivernale, je vous chahce pas que c'est

encore plus long..

Par **rick**, le **10/11/2007** à **12:04**

Merci beaucoup pour votre réponse claire et rapide